

Comment télévez vous?

Numéro
40

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

20 mars 98

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES

Tél. : 02/ 539 19 79 • FAX : 02/ 539 19 79 • ATA sur Internet : ata.qwentes.be • E-mail : ata@qwentes.be

La presse

UNANIME!

“La RTBF (est) soumise pour la première fois dans son histoire à une demande d'une telle ampleur émanant de ses usagers”.

LE SOIR

«Un journal télévisé pour les jeunes à la RTBF : 150 personnalités tant du monde politique que de la société civile ont signé aujourd'hui un Appel en ce sens.

Ils réclament un journal télévisé quotidien spécialement destiné aux enfants à l'instar de ce qui se fait sur la chaîne publique flamande, la VRT.

Cette Appel lancé à l'initiative de l'A.T.A., l'Association des Téléspectateurs Actifs, a d'ores et déjà l'appui de tous les partis francophones».

JT DE 19H30 - RTBF

“Cent cinquante personnalités ont signé un appel dont le texte sera soumis tant à la direction ertébéenne qu'aux parlementaires. La lutte se poursuit à l'usure”.

TÉLÉMOUSTIQUE

“L'asbl s'est entourée de 150 personnalités : membres de syndicats et de mouvements associatifs, mais aussi des artistes comme la comédienne Laurence Bibot, les cinéastes André Delvaux et Jaco Van Dormael, Dirk Frimout, les dessinateurs de B.D. Philippe Geluck, Tibet, Walthéry et Roba, les chanteurs Julos Beaucarne, David Linx et Maurane... pour donner plus de poids à sa demande”.

LA DERNIÈRE HEURE

“Les présidents du PS, du PSC, du PRL, et les secrétaires fédéraux d'Ecolo ont signé l'appel, de même que les ministres Di Rupo et Picqué, ou encore la présidente du parlement de la Communauté française, Anne-Marie Corbisier”.

LA LIBRE BELGIQUE

Chaque samedi matin, la page politique de La Libre Belgique sélectionne les personnalités qui ont été “en forme” ou “en panne” durant la semaine écoulée. Parmi les trois personnalités “en forme” pendant la deuxième semaine de mars 1998 : l'A.T.A.

“Dans sa croisade pour que la RTBF diffuse un JT quotidien pour les jeunes, l'Association des télépectateurs actifs (ATA) —qui ne s'est pas toujours distinguée par le sens de la nuance— a réussi à mobiliser pas moins de cinq organisations. Des associations de parents (du libre et de l'officiel), des consommateurs, des familles et des jeunes sont montés au front avec elle”.

LA LIBRE BELGIQUE

“Emmenés par l'ATA, une série de mouvements et d'associations ont co-signé une lettre qu'ils adressent aux directions des partis politiques de la Communauté française et dans laquelle ils leur demandent de proposer une solution financière à la création de ce JT pour enfants”.

LA LANTERNE

“Les réponses des partis sont attendues endéans le mois et seront largement “médiatisées”.

LA WALLONIE

“Peut-être le début d'une solution pour combler un vide hurlant”.

TÉLÉ VISION

Sommaire

■ Télédistributeurs :
avis aux abonnés
mécontents
Page 3

■ RTBF : Rencontre
avec Gérard Lovérius,
Directeur de la TV
Page 4

■ Culture :
les télépectateurs
l'aiment tôt
Page 9

■ Les adresses
pour envoyer vos plaintes
Page 10

■ France :
une émission pour
les critiques des usagers
Page 11

■ Signalétique :
la Communauté
Européenne
va-t-elle l'imposer ?
Page 12

Supplément détachable :

■ Fausse interview
de Fidel Castro :
Rebondissement,
7 ans après

■ Serge Halimi dénonce
les conivences entre
journalistes et Pouvoirs.

*Dossier de 16 pages :
Pour un JT
quotidien
pour enfants
à la RTBF*

Mardi 31 mars à 20H
Avant-première du film
“Pas vu, pas pris”

+Débat :
*Pierre Carles
et Serges Halimi*
interrogés par
Jean-Jacques Jaspers,
Claude Semal
et Anne Morelli.

**Deux places gratuites
par membre de l'A.T.A.**

(voir encart en page centrale)



Ce numéro de "Comment Téléz-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Marie-Louise Diovisalvi,
Nathalie Dunkelmann,
Benoit Goossens,
Véronique Hariga,
Bernard Hennebert,
Gloria Kellner
Gilles Lenoble,
Nicole Mertens,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéclart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

L.A.T.A., c'est quoi ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

Comment devient-on membre ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléz-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à notre mensuel "Comment Téléz-Vous ?"...

Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

*Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles*

Tél. (du lundi au vendredi de 10H à 13H) : 02/ 539 19 79
Fax : 02/ 539 19 79
Internet : ata.qwentes.be
E-mail : ata@qwentes.be

Claude Javeau regarde Bon Week-End

RACISME DE BISTROT?

Dans un compte-rendu publié par Le Soir du 2 mars 1998, Denis Ghesquière relate une intervention de Claude Javeau pendant le débat "Combattre l'extrême droite" :

...

Pour le sociologue Claude Javeau, le racisme ordinaire s'affiche en prime time, dans l'émission la plus regardée de la Belgique francophone, *Bon week-end*. L'autre jour, un prétendu comique faisait dire à Roberto D'Orazio : "La différence entre Mohammed et moi, c'est que je défends ma femme et mes enfants, et lui, ses femmes et son enfant !". Je sais que le conseil d'administration de la RTBF compte des représentants des partis démocratiques. Je les invite à regarder la télévision.

LES GROSSES TÊTES

Pour rappel, Philippe Boulevard, Vincent Perrot et Patrick Lelay ont été poursuivis par la justice française pour provocation à la haine et à la violence raciale pour avoir établi, le 28 décembre 1994 dans "Les Grosses Têtes", un parallèle entre Batman, Spiderman, Superman et les Musulmanes, leur attribuant la capacité de

voler "de supermarché en supermarché". En mars 1996, la Cour d'Appel les a tous trois condamnés à des amendes, estimant que "la prudence, dont les hommes de communication comme les prévenus (...) devaient faire preuve, ne permettait pas un humour dont les effets étaient immaîtrisables".

A l'époque, les avocats de la Licra, du MRAP et de La Ligue des Droits de l'Homme ont affirmé que ce genre de propos ne peut que conforter certains dans leur opinion raciste car il s'agit d'une plaisanterie qui assimile un groupe à un vice, à un défaut, à un délit : "Ce musulman qui, regardant l'émission dans son appartement de banlieue, rentre un peu plus les épaules, en se voyant désigné comme un voleur".

IMMOBILISME

Ainsi, les émissions populaires des télévisions françaises et belges diffusent des blagues analogues.

Il y a quand même deux différences. L'un des exemples présentés ci-dessus se déroule sur une chaîne privée en France, et l'autre sur une chaîne publique chez nous.

D'autre part, en France, la justice a condamné. Et pas chez nous. ■

Déménagement

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, à peine installé, déménage. Voici sa nouvelle adresse... qu'on nous annonce comme encore provisoire (probablement jusqu'au 1er septembre 1998) :
CSA
Rue Royale, 123
1000 Bruxelles.
Le téléphone : 02/ 223 78 39
et le fax. : 02/ 223 78 47
sont inchangés ■

J.O. et pub !

La télévision est-elle au service des événements sociaux, culturels ou sportifs, ou est-ce l'inverse ?

Il est question actuellement d'allonger la durée des Jeux Olympiques d'Été : pourquoi ? Pour qu'ils puissent s'étendre sur quatre fins de semaines au lieu de trois afin de développer les recettes publicitaires liées à leurs transmissions à la télévision. ■

Laurette

Onkelinx

se distrait...

En fonction de quelle aptitude nomme-t-on un(e) Ministre de l'Audiovisuel de la Communauté française ?

Dans Le Soir du 24 février 1998, Christelle Prouvost rapporte comment, en fin d'une conférence de presse, Charles Picqué, le Ministre de la Culture de la Communauté française a "raconté un peu légèrement comment son chef de parti Philippe Busquin avait désigné le futur ministre de la Culture. Ça t'intéresse de prendre le poste de la Culture ? Et Picqué de répliquer : Ouais allez ! Mais, poursuit Busquin, nous donnerons l'audiovisuel à Laurette, histoire de la distraire un peu des enseignants...". Le Soir n'a pas eu à publier de rectificatif, ni de droit de réponse. ■

Une bonne "carte" pour la RTBF

TÉLÉDISTRIBUTEURS : À TABLE !

A la mi-février 1998, l'A.T.A. a diffusé le communiqué de presse que nous reproduisons ci-dessous.

Un compte-rendu dans *Le Soir* a suscité de très nombreux témoignages sur notre répondeur téléphonique.

Le magazine des consommateurs "Cartes sur tables" du Centre de Charleroi de la RTBF a décidé d'y faire écho.



•••

L'originalité de cette émission, c'est qu'elle propose un suivi des dossiers qu'elle aborde. Des solutions sont recherchées. Et, souvent, plusieurs mois après la présentation d'un problème, lorsqu'un nouvel élément apparaît, il en est fait mention à l'antenne.

Des reportages seront réalisés auprès d'abonnés. Leurs diffusions serviront

d'amorce à un débat où des représentants de l'A.T.A. et des télédistributeurs seront conviés. L'émission sera programmée à la mi-avril.

Pour rappel, "Cartes sur table" est diffusée, du lundi au vendredi, sur la Une, de 18H50 à 19H05, avec une rediffusion quotidienne, sur la Deux, après JT Soir, entre 22H et la fin des programmes.

Un appel aux témoignages a déjà été lancé aux téléspec-

tateurs. Selon Jean-Paul Procureur, comparé à d'autres thématiques, le courrier reçu est abondant.

C'est Véronique Fiévet qui s'occupe de ce dossier. Vous pouvez lui faire parvenir votre témoignage par écrit à :

Cartes sur table

RTBF Charleroi
Passage de la Bourse
6000 Charleroi
Fax. : 071/ 20 94 45 ■

Communiqué de presse de l'A.T.A. :

TÉLÉDISTRIBUTEURS : LES ABONNÉS EXISTENT !

Depuis quelques temps, l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.) constate que les plaintes des usagers à l'encontre des télédistributeurs, déjà importantes en temps normal, augmentent fortement.

On peut les résumer ainsi :

- Les modifications, suppressions, réapparitions (ou non réapparitions) des chaînes proposées par les télédistributeurs se multiplient.
- L'information donnée par téléphone par les télédistributeurs concernant les raisons de ces changements (lorsqu'on a la chance de ne pas tomber sur une ligne occupée), consistent, la plupart du temps, en des explications soit incompréhensibles, soit inexactes, car souvent ces renseignements sont fort différents de ceux que l'on peut découvrir ultérieurement dans la presse.
- Ces changements irritent une population non négligeable parce qu'ils semblent être décidés non pas pour développer le confort des abonnés, mais bien pour des raisons strictement économiques.
Les télédistributeurs oublient, de plus en plus souvent, qu'ils gèrent des outils de communication qui ne sont pas de simples produits commerciaux, mais bien des vecteurs d'information, de cultures, de divertissements et d'éducation.
- Le fait que les télédistributeurs soient en situation de monopole semble aiguiser leur cynisme et les "abus de pouvoir" dans les changements de programmation.
- A quoi bon un contrat si les télédistributeurs y ont prévu une clause qui leur permet de modifier le choix des chaînes comme bon leur semble !

Face à ces dysfonctionnements, l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.) demande :

- La possibilité pour tout citoyen de pouvoir choisir entre plusieurs sociétés de télédistribution.
- Une amélioration des services rendus par les télédistributeurs en rapport avec la tarification élevée demandée actuellement aux abonnés.
- Que les abonnés aient une représentation avec un réel pouvoir de participation au sein des organes de décisions des sociétés de télédistribution.
- Qu'un lieu de médiation et d'information pour l'ensemble des télédistributeurs et leurs abonnés soit créé avec obligation de mise à disposition du public du contenu des plaintes qui lui sont adressées et des réponses apportées à celles-ci.

«AVANT LA FIN DE L'ANNÉE...

Voici de larges extraits du Midi de l'Audiovisuel au cours duquel, le 4 février 1998, Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision RTBF, a répondu pendant près de deux heures à nos questions ainsi qu'à celles de nombreux téléspectateurs rassemblés au Forum de la Fnac de Bruxelles.

• • •

• A.T.A. : La RTBF effectue pour l'instant des tests d'émission numérique par satellite sur Eutelsat (Hot Bird). Avez-vous des objectifs en matière de diffusion par satellite ?

• Gérard Lovérius : C'est une expérience faite à la demande d'Eutelsat. Ils sont venus chez nous et nous ont demandé si nous ne voulions pas transmettre quelque chose. Ils avaient un transpondeur (un canal) libre pour des tests. On s'est un petit peu demandé ce qu'ils nous voulaient... et on a répondu oui.

Il y a encore huit ou dix mois, lorsque l'on me demandait quand la RTBF serait sur satellite, et surtout des belges à l'étranger, je n'étais pas optimiste. Maintenant je le suis. Avant la fin de l'année, nous serons sur satellite. Plusieurs hypothèses sont à l'étude, dont une qui consisterait en une sélection des meilleurs programmes de la RTBF.

Il y a bien entendu des problèmes de droits d'auteurs. Nous ne pouvons pas diffuser en clair sur toute l'Europe les programmes que nous avons acheté uniquement pour le territoire belge. Le problème est donc de savoir si on fait prioritairement une diffusion par satellite sur l'empreinte belge (Wallonie, Bruxelles et Flandre) ou si l'on vise uniquement les belges à l'étranger avec un "best of" uniquement avec les émissions sur lesquelles nous avons les droits.

Je ne vous en dirai pas plus maintenant. Rendez-vous dans quelques semaines, puisque tout ne dépend pas uniquement de nous. Si nous montons sur satellite, il faut aussi savoir si RTL TvI et Club RTL montent également, si nous montons seul, du côté francophone...

Je crois vraiment que d'ici la fin de l'année, nous serons

au moins sur un satellite. Les coûts de transmission par satellite décroissent considérablement à un point tel que nous pouvons nous permettre de le faire.

• Quels sont les enjeux d'un tel développement?

• Certains belges vivent dans des régions où s'abonner au câble est coûteux, parce que très éloigné du réseau. Il y a encore quelques parties en Wallonie qui ne sont pas du tout desservies par le câble et où on ne reçoit rien en hertzien. Ces personnes-là pourraient évidemment nous capter pas satellite.

Si nous avons hésité à le faire, c'était pour des motifs financiers. J'espère que dans une structure, avec un autre bouquet... ce qui est d'ailleurs quasiment sûr...

ÉCRAN VIDE

• Il y a un an, 300.000 personnes ne captaient plus une, deux ou trois chaînes de la RTBF. Aujourd'hui, à combien les chiffrez-vous?

• Je le chiffre toujours à 300.000 environ. Peut-être un peu moins puisque, notamment dans le Hainaut Occidental, des gens se sont abonnés au câble.

Le deuxième réseau est actuellement partagé en deux : il diffuse en clair La Deux sur trois émetteurs, trois ou quatre autres émetteurs diffusent Eurosport 21 en crypté pour les têtes de réseaux du câble au lieu de diffuser La Deux.

Le but est qu'Eurosport 21 soit envoyé directement par fibre optique à toutes les têtes de réseaux câblés, de télédiffuseur en télédiffuseur, de telle sorte qu'on puisse libérer les émetteurs, dont spécialement ceux de Liège, du Bol d'Air, de Profondeville, de Tournai, afin que l'on puisse rediffuser partout La Deux.

• Dans combien de temps?

• C'est progressif, parce que toutes les têtes de réseau ne sont pas encore reliées entre-elles par fibre optique.

• Pourquoi ne pas diffuser Eurosport 21 par hertzien en clair ?

• L'accord d'Eurosport 21, tant avec les télédiffuseurs qu'avec Eurosport France et

Eurosport International, ne nous le permet pas. Tout comme Eurosport France ne peut être émis en clair en dehors de la France. Eurosport 21 n'est destiné qu'aux abonnés à la télédiffusion.

TÉLÉDISTRIBUTEURS

• Est-ce que vous vous entendez bien avec les télédiffuseurs?

• Non, bien évidemment non! Ils avaient signé un accord avec Jean-Louis Stalport qui nous garantissait un montant de droits d'auteurs logique, puisque les télédiffuseurs font leur commerce grâce aux émissions de toutes les chaînes. S'il n'y avait pas d'émissions de télé, ils n'auraient pas d'objet commercial.

On avait conclu un accord que nous estimions juste, avec une redevance : ils payaient pour les trois chaînes de la RTBF. Ils sont revenus sur cet accord. Nous avons été au tribunal et nous avons gagné puisqu'une provision nous a été accordée. Nous essayons toujours de conclure quelque chose à l'amiable, mais je ne sais pas si ce sera possible.

C'est vrai qu'avec les télédiffuseurs, on a des problèmes, d'autant plus que cet accord a été conclu dans un moment qui était stratégique pour nous, qui était le moment où nous avons décidé de diviser Télé 21 entre La Deux et Eurosport 21, ce qui entraînait des coûts supplémentaires. Ces coûts devaient être "financés" par le complément des recettes qui venaient des télédiffuseurs. Tout ça nous a coincé au niveau du budget, ce qui est une des raisons de notre déficit.

• Les rapports entre les télédiffuseurs et les téléspectateurs ne sont pas au beau fixe

• Les télédiffuseurs sont en conflit avec tout le monde. Ils considèrent que tout ce qui arrive, soit par satellite, soit par voie hertzienne, ils peuvent le reprendre et le réinjecter, sans rien payer au propriétaire du signal d'origine.

La loi sur le droit d'auteur —et le bon sens— disent que ce n'est pas possible. Ils font du commerce en utilisant tous ces signaux qui viennent de l'extérieur. Ils veulent bien payer pour certaines émissions particulières com- ▶

LA RTBF SERA SUR SATELLITE»

me des chaînes thématiques, mais pas pour ce qui est disponible par satellites en clair ou par voie hertzienne.

Tant qu'il n'y aura pas d'associations de consommateurs dans les différents réseaux de télédistribution, les télédistributeurs continueront à faire ce qu'il veulent.

• Comment jugez-vous les problèmes amenés par la création d'Eurosport 21 ?

• L'opération de diviser en deux Télé 21 pour créer Eurosport 21 présentait assez bien de défauts. C'est une décision qui ne m'allait

pas très bien, je ne l'ai jamais caché. Et ces défauts s'amplifient maintenant. En plus, elle devait au départ faire baisser le coût des droits sportifs, ce qui n'est pas le cas. L'objectif initial du point de vue financier pour la RTBF n'est pas du tout atteint.

• La RTBF dépense plus d'un million par jour pour le sport. Est-ce une priorité logique de la spécificité du service public ?

• Non...
 • **Que faire alors ?**
 • Lorsqu'on a découvert le

trou du sport, on est allé voir tous les contrats sportifs qui avaient été signés.

Rien qu'en droit sportif, alors que l'on a encore rien retransmis et envoyé aucun journaliste sur le terrain, les droits sur lesquels ont s'est engagé sont au delà de 150 millions.

Ces droits courent, pour la plupart, jusqu'en 2000, 2001 ou 2002, sauf le contrat de football qui vient à échéance maintenant au 30 juin. Hors, ce contrat du football belge est le plus important. Les autres contrats, ce n'est que dans un, deux ou trois ans que l'on pourra les renégocier. Le contrat de la Champion's League, c'est 58 millions. Le contrat de l'Union Belge, c'est 115 millions par ans.

La minute de football coûte, rien qu'en achat de droits, pratiquement dix fois la minute de fiction !

Le match avec l'équipe du Liege du 10 décembre 1997 a fait cinquante à soixante milles téléspectateurs. On a donc payé très cher pour ce match-là.

On ne referait jamais le contrat de la Champion's League comme cela a été fait. Et il n'y a aucune clause de dédit possible, il faut donc payer et continuer à retransmettre. Au total, les 380 millions pour le sport, par rapport au budget global, il est clair que c'est trop.

• Si vous arrivez à récupérer une partie de l'argent du sport, à quoi servira-t-il ? A d'autres émissions ?

• Il servirait essentiellement à boucher le déficit. On a sept cent millions de dettes, pour l'instant. Il permettrait de rééquilibrer le budget. Le but n'est pas de le réinjecter dans les sport.

Le Conseil d'Administration a été tout à fait clair là-dessus : on dépense trop pour le sport.

• Les téléspectateurs n'ont-ils pas été l'enjeu du fait que cette opération avec les télédistributeurs devait vous rapporter de l'argent ?

• Effectivement, il y a des téléspectateurs, essentiellement de la périphérie et de Flandre, qui ont été partiellement lésés dans cette opération. On a un budget qui se



Le courrier des lecteurs publié par la presse écrite est souvent aussi passionnant que des articles !

Le courrier des lecteurs du SOIR a publié, le 5 mars 1998, la lettre suivante de P.Y.Kairis (Liège). Pour rappel, depuis un an, 300.000 téléspectateurs (soit 5% du public) ne peuvent plus capter un, deux ou trois programmes de la RTBF.

• • •

Depuis le 1er mars 1997, je fais partie de ces téléspectateurs non câblés qui ne reçoivent plus aucune (=0) chaîne sur leur récepteur de télévision, en raison du caractère défectueux du réseau hertzien que la RTBF est censée entretenir.

Pour des raisons dont le bien-fondé m'échappe toujours, la RTBF a modifié ses canaux et a placé une chaîne cryptée (Eurosport) sur le seul canal qui était accessible à toute une série de téléspectateurs non câblés. J'ai fait des essais de diverses antennes intérieures sans succès.

J'ai par ailleurs interpellé à diverses reprises la RTBF ainsi que la ministre de tutelle, Mme Onkelinx, pour les interroger sur le sens du "service universel" prévu par le contrat de gestion de la RTBF. Mme Onkelinx m'a confirmé que l'objectif de la RTBF était que sa première chaîne soit diffusée par le réseau hertzien "à tous les habitants de la Communauté française" (je cite). Mais si j'ai bien compris, un objectif n'est en rien une obligation...

Le comble, c'est que Mme Onkelinx m'annonce que je reste tenu de payer la "radio-télé-redevance", vu que je reste détenteur d'un poste de télévision et ce, même si je ne suis plus en mesure de l'utiliser : c'est délirant ! Comment voulez-vous que les citoyens acceptent de renouer avec le monde politique avec de tels exemples ? Je ne suis naturellement pas disposé à payer à nouveau cet impôt communautaire tant que je ne pourrai pas capter à nouveau au moins une (1) chaîne de télévision. Je n'imaginai guère Mme Onkelinx en Big Brother ! ■



réduit comme une peau de chagrin, c'était un choix qu'avait fait Jean-Louis Stalport.

Moi, je ne parierais pas sur une prolongation ou une renégociation du contrat d'Eurosport 21 au delà des trois ans pour lesquels il a été signé.

MARCHE ARRIÈRE TOUTE !

• Si l'accord avec Eurosport s'arrête, quel sera l'avenir de La Deux ?

• Rappelez-vous ce qu'était Télé 21 en 1991... Le sport et la culture peuvent y cohabiter de manière intelligente. Personne n'y perdra. Mais pour l'instant, l'option n'est pas à l'ordre du jour.

REDIFFUSONS, REDIFFUSONS...

• Les nouvelles technologies font-elles évoluer les programmes ?

• Nous aurons bientôt un serveur numérique qui desservira les trois régies finales. Cela permettra de multiplier la multidiffusion automatisée. Nous diffusons pour l'instant une boucle la nuit, qui comprend le journal télévisé et la météo.

Nous pourrons bientôt fabriquer d'autres types de boucles à d'autres moments de la journée, de telle sorte que des émissions qui ne sont diffusées que deux ou trois fois –ce qui n'est déjà pas mal maintenant– pourront être diffusées en automatique, le matin par exemple. Ce sont des choses que nous mettrons au point pour le mois de septembre.

• Quel est le résultat du principe des rediffusions mis en place sur La Une et La Deux ?

• Le bilan est extrêmement positif. Il y a des émissions comme "Papa, Maman, et moi" qui, en diffusion unique, fait 30.000 à 50.000 téléspectateurs. On la diffuse trois fois –et en septembre, j'espère qu'on pourra la diffuser cinq ou six fois– et chaque fois qu'on ajoute une diffusion, on voit de 20.000 à 40.000 téléspectateurs en plus. Même "accidentellement", le centième numéro de "Télécinéma" a été diffusé une troisième fois et a fait 25.000 téléspectateurs de plus. Ils étaient donc contents ce soir-là de pouvoir choisir cette émission.

Le problème en télévision, c'est qu'il y a énormément de chaînes disponibles pour

tout le monde. Donc chaque soir, les gens font un choix. Mais si un autre jour vous pouvez retrouver le programme que vous aviez manqué quelques jours plus tôt, vous le regarderez. Face à l'importance de l'offre des autres chaînes, la multidiffusion permet une existence plus longue de nos programmes et un choix pour les téléspectateurs plus important.

• Qu'en est-il du PDC ? (voir aussi encadré)

• Le PDC est une technologie qui risque de s'arrêter et d'être remplacée par une autre plus rapidement qu'on ne le croit. S'il se confirme qu'une nouvelle technologie risque de remplacer le PDC assez vite, on ne va pas le mettre en place. Si cela ne se confirme pas, il faut un "petit" investissement (cela tourne autour d'un ou deux millions de FB) qui n'est pas prévu, cette année-ci.

Ce que nous attendions, c'était le serveur numérique, qui est l'instrument nécessaire pour pouvoir donner les impulsions de manière simple et efficace. Ce serveur devant fonctionner d'ici peu.

A partir de là, on peut envisager, sous réserve de se voir confirmer ou infirmer que le PDC va continuer et que tous les fabricants de magnétoscopes restent d'accord sur cette norme. Mais s'ils en changent, ou s'ils annoncent un changement, on ne va pas se lancer dans le PDC.

FINANCES

• Lors des funérailles de Jean-Louis Stalport, les médias, notamment la RTBF, ainsi que le monde politique, n'ont-ils pas trompé les téléspectateurs en faisant croire que la gestion financière de la RTBF était positive ?

• Je ne crois pas... J'ai apprécié la gestion de Jean-Louis Stalport. Il se fait qu'il est décédé au moment où tout à coup, il y avait de nouveaux problèmes qui se posaient. Au départ, l'accord avec les télédiffuseurs était un bon accord. Ce n'est pas lui qui l'a dénoncé, ce sont les télédiffuseurs.

Il y a eu un dérapage du côté des sports, qu'il voyait venir. Nous sommes quelque uns d'ailleurs à nous deman-

Attendons (jusqu'à quand ?) les nouvelles technologies !

A propos du PDC, dans le N°5 de "Comment Télé-Vous ?", daté du 15 mai 1994, nous écrivions déjà : "Pour peu que votre magnétoscope soit équipé d'un module PDC (Program Delivery Control) et c'en est terminé des problèmes de programmes en retard ou en avance, de publicités non désirées sur vos cassettes. Par le biais du télétexte, le PDC lance votre magnétoscope au moment précis où commence le programme que vous avez décidé d'enregistrer. Ainsi, vous ne loupez plus jamais la fin des films... La RTBF, qui rattrape au galop son retard en matière de télétexte, proposera d'ici peu le télétexte (déjà sur 21) sur RTBF1, et compte introduire le PDC sur son antenne".

LANGUE DE BOIS ?

Presque quatre ans plus tard, toujours pas de PDC à la RTBF (ni sur RTL TVi), alors qu'Arte, La Cinquième, la VRT, la NOS, la BBC, etc. s'y sont ralliés. Que de temps perdu.

La raison majeure de ce retard ne serait-elle pas que les chaînes n'apprécieraient pas beaucoup cette technologie qui permet aux usagers de ne pas magnétoscooper les séquences publicitaires ou promotionnelles ?

Gérard Lovérius nous dit : «attendons la prochaine évolution technologique...».

Ne serait-ce pas là une nouvelle façon de pratiquer la langue de bois ? Avec la RTBF, on serait encore, à la fin de ce XXème siècle, à l'époque des calèches... ■





der si le problème de santé qu'il a eu n'était pas un problème de stress lié à tout cela. Il avait confié à quelques uns que les sports, "ça n'allait plus". C'était juste une semaine avant de mourir. Il se rendait compte du problème.

Ce problème, nous, on l'a découvert progressivement. Christian Druitte a découvert l'ampleur du "trou", on peut le dire carrément comme ça. Mais au départ, son plan était correct. Ce n'est pas lui qui a créé les trous. Il a apporté, je crois, une gestion financière. Forcément, aux funérailles, on présente les côtés positifs. Il avait aussi des côtés négatifs, mais en tout cas pas celui-là.

• Quelle est la situation financière maintenant ? Comment voyez-vous l'avenir ?

• Nous sommes un porteur, et pour virer de cap, c'est toujours très difficile. Nous avons un personnel important. L'audiovisuel, c'est d'abord de l'emploi. Il y a 2.300 personnes qui travaillent chez nous et nos ressources sont toujours inférieures à ce qu'on espère : les ressources du câble ne sont pas là —ou de manière très faible (en référé, on a obtenu vingt-huit millions en provision, on en espérait cent trente)—, nous n'avons pas la totalité de la redevance mais une dotation qui s'élève à six milliards (qui a été portée à six milliards cent millions). La publicité en 1997, ça n'a pas été fabuleux (on espère qu'en 1998 il y en aura un petit peu plus), et donc effectivement le budget a été déposé avec une impasse de 127 millions.

Nous espérons bénéficier de ressources nouvelles. Par exemple, nous ne récupérons pas la totalité de la TVA. C'était le cas sous notre ancien statut. Nous sommes maintenant sous un nouveau statut d'entreprise autonome, comme la VRT. Il semble bien que la VRT aussi, comme nous, pourrait bénéficier,

comme un commerçant, de la récupération de la totalité de la TVA. Ça fait des sommes importantes.

Tout le monde, en télévision, et moi le premier, vit en austérité. J'avais espéré, il y quatre ans, que fin 1997, c'est à dire à la fin du Plan Horizon, tout irait mieux. On croyait voire la fin du tunnel. Mais c'est encore l'austérité, il nous manque de l'argent pour faire tout ce qu'on voudrait faire, et parfois on nous demande encore de faire des choses en plus.

Il y a peu de chose qu'on a envie de supprimer. Suivant ses goûts, chacun regarde telle ou telle émission. Mais globalement, il n'y a plus aucune émission que j'ai envie de supprimer. Je trouve qu'elles sont toutes bien à leur place. Il y en a qui font moins d'audience que d'autres, mais tout cela est tout à fait normal.

Où trouver encore des moyens, sinon avec la collaboration du personnel dans une certaine polyvalence, dans une approche différente de certains travaux. Par exemple, au lieu qu'il y ait trois personnes, il n'y en ait plus que deux qui travaillent. Parfois, faut-il le dire, au détriment de la qualité, et alors là, ceux qui sont sur le terrain vous disent qu'il ne faut pas perdre la qualité. Et on le dit plus volontiers lorsque l'on a fait un travail pendant dix ou vingt ans comme ça et qu'après on a l'impression de le faire moins bien. C'est extrêmement difficile. Ce sont les problèmes dans lesquels nous sommes, mais on en sortira.

• Quel est le budget de la télévision par rapport au budget global de la RTBF ?

• Dans le budget de 8 milliards de la RTBF, il faut enlever la dotation au fond de pension (1 milliard), le remboursement des emprunts (150 millions), il reste un "gros" 6 milliards et demi et 3 milliards vont à la radio...

Il reste seulement 3 milliards et demi pour la télé.

NOUVEAU STATUT, NOUVEAU CONTRAT DE GESTION

• Un nouveau statut et un nouveau contrat de gestion sont en place depuis l'été de 1997. Quels en sont les bons et les mauvais aspects ?

• Ils ne modifient pas fondamentalement l'orientation de nos programmes. Ils nous imposent quelques contraintes, assez sévères, dans les pourcentages de programmation venant des centres régionaux...

Pour le téléspectateur, le Contrat de Gestion ne lui fera pas voir des modifications à l'antenne. Le Contrat a cependant figé certaines choses, sur lesquelles nous ne pouvons plus revenir en arrière.

• Un élément neuf est que le Statut contraint la RTBF à répondre au courrier des téléspectateurs. Suite à cela, un service de médiation vient d'être mis en place...

• J'ai toujours trouvé logique de répondre au courrier qui m'est adressé. Je continue à y répondre personnellement.

JT DE LA MI-JOURNÉE...

• Comment faut-il appeler officiellement le journal télévisé de la mi-journée ?

• Le journal télévisé de la mi-journée ! C'est clair !

AUDIENCE

• Comment jugez-vous qu'une émission soit bonne ou mauvaise ? En fonction de son audience ?

• On se fixe des objectifs d'audience raisonnables par rapport à une émission. Faire de la télévision pour moins de trente milles per- ▶

sonnes coûte très cher . Si vous faites une grosse émission de variété et qu'elle ne fait que cent milles ou cent dix milles personnes, comme La Cour des Enjeux, c'est très mauvais. Le seuil d'audience d'une émission est très variable d'une émission à l'autre, et on peut parfois en supprimer. Ça arrive plus rarement maintenant, d'autant plus que la multidiffusion rajoute chaque fois différents public. On arrive ainsi à un seuil d'audience tout à fait normal pour toutes les émissions que nous avons pour l'instant. Nous n'avons donc pas l'intention de supprimer d'émission pour l'instant.

• **Existe-t-il un "qualimat" ?**

• Je viens de vous répondre indirectement. L'audimat est relatif. Dans le cas de La Cour des Enjeux —on a rien à cacher—, cette grosse émission de divertissement faisait trop peu d'audience et on l'a supprimée. C'est simple : elle était ratée.

On n'a pas de qualimat au sens d'un outil automatique, mais on a les réactions des téléspectateurs. Les programmes qui ont des audiences très faibles, on va d'autant mieux aller vérifier la réponse du public. Et si on se rend compte qu'on nous dit que ce n'est pas très bon, en général, c'est vrai. Dès que trois ou quatre personnes écrivent pour dire ce qui était bon et ce qui était mauvais dans un programme, c'est significatif. Tout le monde, à la RTBF, regarde les émissions. On observe les réactions de chacun.

BINGOVISION CONTRE LE JARDIN EXTRAORDINAIRE

• **Pourquoi avoir transféré Le Jardin Extraordinaire du samedi au dimanche soir, ce qui prive nombre d'enfants de pouvoir le regarder puisqu'il doivent aller dormir tôt ce soir-là pour aller à l'école le matin ?**

• Les avis du public et les chiffres d'audience montrent en fait que Le Jardin Extraordinaire est plus regardé le dimanche que lorsqu'il était diffusé le samedi. Il est vrai que les plus petits enfants doivent aller coucher plus tôt le dimanche que le samedi, c'est pourquoi nous avons instaurer un "rattrapage" le mercredi avec une rediffusion en après-midi.

Pourquoi l'avons-nous déplacé ? Ce n'était pas de gaieté de cœur. J'aurais préféré de loin laisser Le Jardin

Extraordinaire le samedi soir. Bien que maintenant je ne regrette pas de l'avoir mis le dimanche, puisqu'il fait environ 20% de téléspectateurs en plus.

Nous étions sollicités par la Loterie Nationale pour faire une émission qui devait être diffusée simultanément sur la RTBF et la BRTN. Il fallait donc trouver un accord avec la Loterie Nationale d'une part, mais d'autre part avec la BRTN (devenue VRT) pour diffuser le Bingovision le même soir. Si nous diffusons le Bingovision, ce n'est pas par choix. Ce n'est pas le divertissement que j'aurais choisi. C'est parce que, même si c'est une émission plaisante —elle n'est pas fabuleuse, elle est plaisante—, je ne la renie pas.

Mais si nous l'avons fait, c'est parce que la Loterie Nationale nous paye pour faire cette émission. Et dans la période de disette financière que nous connaissons, le "cash flow" (l'argent) qu'elle nous amène chaque semaine est précieux pour la caisse de la RTBF.

• **Le contrat du Bingovision vous lie-t-il à la Loterie Nationale comme les contrats sportifs ?**

• On a des clauses de dédit. Là, c'est un contrat qu'on a bien rédigé (rires) ! Si ça tombe en dessous d'un certain niveau, on peut l'arrêter après treize semaines... je ne vais pas tout vous expliquer, ce serait un peu long. Mais nous sommes au niveau qui était prévu. C'est vrai qu'à 20H, c'est l'émission qui marche le moins bien, mais ses parts de marché sont satisfaisantes.

• **L'hebdomadaire satirique Pan a affirmé qu'en cas de retard de diffusion du Bingovision, la RTBF doit verser à la Loterie Nationale des indemnités de 50 milles FB par minute de retard. Est-ce vrai ?**

• On avait négocié un horaire, qui est devenu un peu plus souple maintenant puisque la VRT a souhaité démarrer un petit peu plus tard. Nous sommes tenus à un certain horaire par la Loterie Nationale, et il y a en effet une pénalité qui est prévue. Il est possible qu'elle soit de 50 milles francs par minute de retard (mais je ne saurais plus vous l'affirmer), lorsqu'il y a un déphasage de plus cinq minutes entre la VRT et nous.

Le but de la Loterie nous a paru, au départ, extrême-

ment compliqué : faire une émission qui n'était pas commune mais simultanée avec la chaîne flamande ! Pour la Loterie, c'était logique : on ne peut pas connaître les numéros gagnants plus tôt sur une chaîne que sur une autre !

• **Techniquement, la Loterie veut-elle faire croire que les deux émissions sont en direct, ce qui n'est pas le cas ? Elle sont d'ailleurs enregistrées dans le même décor...**

• Cette émission devrait être en direct. S'il n'y avait qu'une seule langue en Belgique, elle le serait. Cela permettrait d'ailleurs à la Loterie de faire des bénéfices supplémentaires puisqu'elle pourrait vendre ses tickets jusqu'à 19H30 au lieu d'en arrêter la vente à 18H...

Il fallait réaliser une émission censée se passer en direct, ou pratiquement en direct, sur deux chaînes différentes, dans un seul et même studio...

Le tirage est préenregistré sous le contrôle d'un l'huissier. Le même tirage est réinjecté dans les deux émissions. Le but n'est pas de ne pas la réaliser en direct, nous l'avons d'ailleurs déjà fait deux ou trois fois. La VRT l'enregistre avant nous, et si elle prend du retard, nous n'avons plus le temps de préenregistrer.

• **Et donc, lorsqu'on voit le tirage des numéros à la RTBF, c'est une vidéo préenregistrée...**

• Affirmatif !

POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS

• **Y-a-t'il d'autres nouveautés pour le téléspectateur que vous pouvez nous annoncer aujourd'hui ?**

• Une information concernant les sourds et malentendants, pour lesquels nous faisons déjà pour l'instant la traduction en langue des signes du JT à 19H30 (sur La Deux) et une émission qui s'appelle "Tu vois ce que je veux dire" : comme le font d'autres grandes télévisions, nous allons sous-titrer, grâce au télétexte, un certain nombre d'émissions.

Le démarrage est prévu pour bientôt, les choses se mettent en route pour l'instant. Nous comptons sous-titrer cinq à six heures d'émission par semaine : les grands magazines comme Au nom de la loi, Strip-Tease, Pulsation, etc. ■

COURANTS TÔT

La leçon de l'histoire : il faut faire pression publiquement pendant plusieurs mois et enfoncer régulièrement le clou.

Si la cause qu'on défend est justifiée et... si sa mise en place ne coûte pas un sous, la RTBF peut en tenir compte.

...

Le 10 octobre 1997, pour la première fois, le secrétaire de l'A.T.A. demande à la direction de la RTBF, au cours d'une réunion de l'Atelier Culture et Télévision, de programmer au moins l'une des rediffusions du magazine hebdomadaire culturel "Courants d'Art" à une heure décente. A cette époque-là, ses trois diffusions démarraient à 0H10, 22H20 et 23H10.

Le mensuel de l'A.T.A. est revenu à la charge à deux reprises (éditions de "Comment Téléz-Vous ?" du 17 novembre et du 24 décembre 1997). Le titre de l'article -"Courants tard !" - et le dessin (que nous reproduisons ci-dessous) mirent les rieurs de notre côté !

grammé «en fin de soirée» et François Walravens l'approuva par un significatif «très tard...»

AU MIDI DE L'AUDIOVISUEL

Le 4 février 1998, au Midi de l'Audiovisuel, nous avons à nouveau questionné sur ce problème Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision : Pourquoi "Courants d'Art" est-il diffusé et rediffusé si tard ?

— Gérard Lovérius : Mon souhait était que cette émission soit diffusée sur la Deux le dimanche à 20H. Mais la responsable des magazines culturels a préféré formater autrement la soirée de ce jour-là et programmer plus tard "Courants d'Art".

Pour résoudre ce problème, nous allons diffuser cette émission en boucle sur la Deux, le samedi après-midi, de 13H à 17H30, soit 7 à 8 fois !

— A.T.A. : Que coûte ces rediffusions à la RTBF ?

— Gérard Lovérius : Il s'agit d'émissions "maison".

La boucle de 13H à 17H30, le samedi, sur la Deux, permet de presque doubler les résultats.

Rien que pour la boucle du 7 mars 1998, on totalise, en effet, 45.500 téléspectateurs.

Les a-priori sur les audiences de la culture commencent à s'estomper à la RTBF, l'une des rares chaînes de télévision généraliste qui a, enfin, osé programmer la culture à une heure où les téléspectateurs sont encore éveillés !

ET L'ÉDUCATION PERMANENTE ?

Déjà, les résultats d'audience du bref agenda culturel "Javas" avaient étonné la Direction.

En effet, la multi-diffusion de cette émission à des heures décentes obtient, également pour la période septembre-décembre 1997, des résultats qu'on n'aurait jamais osé pronostiquer : 203.000 téléspectateurs par semaine ! Mieux que le résultat du JT de la mi-journée, des "Années Belges", de "Génies en Herbe" ou



Ce dessin paru en page 20 de notre N°27 a peut-être contribué à la mise en boucle de Courants d'Art.

TRÈS TARD...

Christian Laporte, dans un article qu'il consacra à "Courants d'Art" dans Le Soir, allait dans le même sens que nous : "Une suggestion : la diffusion de ce magazine est vraiment tardive : il s'agirait de le programmer à une heure nettement plus raisonnable".

Françoise Walravens, la présentatrice de "Courants d'Art", était interrogée dans la rétrospective "Images 1997", le 29 décembre dernier. Jean-Jacques Jaspers qui la présentait précisa que "Courants d'Art" était pro-

grammé «en fin de soirée» et François Walravens l'approuva par un significatif «très tard...»

CULTURE : POPULAIRE

Lorsque les diffusions de "Courants d'Art" n'étaient que tardives, l'audience moyenne de ses trois diffusions par semaine, de septembre à décembre 1997, était de 51.000 téléspectateurs.

du "Mise au point" du dimanche midi.

Voilà pourquoi l'A.T.A. tient à rappeler ici qu'au cours de la réunion du 10 octobre dernier de l'Atelier Télévision et Culture (voir ci-dessus), son secrétaire avait également demandé à la RTBF de concevoir un petit frère pour "Javas" qui annoncerait toutes les activités d'éducation permanente qui ne sont pas reprises dans les choix strictement culturels de "Javas" : conférences, débats, ateliers, colloques, fêtes, journées à thèmes, etc. ■

Adresses utiles !

Lorsque vous portez plainte, vous avez intérêt à écrire. N'oubliez pas de noter dans votre agenda que si l'on ne vous a pas répondu après un mois, il convient de renvoyer copie de votre lettre. D'autre part, n'hésitez pas à envoyer copie de votre courrier à l'A.T.A. Signalez-le à votre correspondant.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

RTBF

Bd Auguste Reyers, 52
1044 Bruxelles
Tél. : 02/ 737 21 11

Si la réponse apportée par la RTBF à votre demande ou à votre plainte ne vous satisfait pas, dans un deuxième temps, contactez le Service de Suivi et de Médiation de la RTBF :

RTBF

Service du suivi
et de médiation
Local 9M50
Bd Auguste Reyers, 52
1044 Bruxelles
Tél. : 02/ 737 47 14

RIL TVI

Avenue Ariane, 1
1201 Bruxelles
Tél. : 02/ 778 68 11

Canal+ Belgique

Chaussée de Louvain, 656
1030 Bruxelles
Tél. : 02/ 730 02 11

TV5-Belgique

Bd Auguste Reyers, 52
1044 Bruxelles
Tél. : 02/ 737 25 25

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Mme la Présidente
Evelyne Lentzen,
Rue Royale, 123
1000 Bruxelles.
Tél. : 02/ 223 78 39

TV5 France

15, rue Cognacq-Jay
75007 Paris
France
Tél. : 00331/ 44 18 55 86

Canal+ France

85-89, quai André Citroën
75711 Paris Cedex 15
France
Tél. : 00331/ 49 87 27 27

La 5ème

10-14, rue Horace-Vernet
92136 Issy-les-Moulineaux
France
Tél. : 00331/ 41 46 56 56

Arte

2A, rue de la Fonderie
67000 Strasbourg
France
Tél. : 00333/ 88 14 22 55

M6

88-91, avenue Charles-de-
Gaulle
92575 Neuilly
France
Tél. : 00331/ 41 92 60 00

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Mr le Président
Hervé Bourges
Tour Mirabeau, 39-43
Quai André Citroën
75015 Paris France
Tél. : 00331/ 40 58 38 00

FRANCE

TF1

1, Quai du Point-du-Jour
92656 Boulogne Cedex
France
Tél. : 00331/ 41 41 12 34

FRANCE 2

22, avenue Montaigne
75387 Paris Cedex 08
France
Tél. : 00331/ 44 21 54 24

FRANCE 3

116, avenue du Président
Kennedy
75790 Paris Cedex
France
Tél. : 00331/ 42 30 56 56

Devenez membre de l'A.T.A.

L'A.T.A. ne reçoit aucun subside. Nos finances, c'est nous... et vous.

Les membres reçoivent régulièrement le mensuel "Comment Téléz-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, peuvent participer à nos réunions, prendre des responsabilités dans notre ASBL (on est tous bénévoles), assister gratuitement à des activités.

Comment ? La cotisation est fixée au minimum à 1200 francs/an (pour les étudiants et les chômeurs : 600 francs/an).

Optez pour un ordre permanent de 100 FB minimum par mois (150 FB tous les trois mois pour les étudiants et les chômeurs). Cette opération vous coûtera le même prix mais nous facilitera la tâche sur le long terme. Remplissez donc le formulaire ci-dessous.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais désirez simplement vous abonner pour un an à "Comment Téléz-Vous ?", cela vous coûtera 2.000 FB.

Le numéro de compte de l'A.T.A. ASBL (rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles) :
001 - 0837560 - 41.

Ordre permanent

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Téléphone : / Date de naissance : / /

Je donne l'ordre à ma banque (nom de la banque)

de verser le montant de FB tous les mois

de verser le montant de FB tous les 3 mois

à partir du : / /

de mon compte n°

sur le compte n° 001 - 0837560 - 41 de A.T.A. ASBL, Rue américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

Je garde le droit d'annuler cet ordre permanent ou de le modifier à tout moment.

Date : / / Signature :

Envoyez cet ordre de virement à l'A.T.A. qui le déposera à une agence de votre banque

OU

Déposez cet ordre à votre propre agence bancaire

Et à la RTBF ?

MÉDIATEURS À L'ANTENNE

Nous pensions depuis longtemps suggérer à la RTBF, notamment pour augmenter ses liens de proximité avec son public, de mettre à l'antenne une séquence régulière qui permettrait de médiatiser les débats de fond que soulèvent les plaintes que désormais les téléspectateurs peuvent transmettre, depuis le début de cet automne, à son nouveau service de médiation et de suivi.

...

Pareille initiative, qui existe déjà depuis fort longtemps sur les chaînes anglaises (qui

sont si souvent citées en "modèles" mais qu'on imite rarement) permettrait également à la RTBF de faire ainsi la publicité de son nouveau service, ce dont elle s'est malheureusement abstenue jusqu'à présent.

Et voilà que la France va se lancer dans pareil projet très prochainement.

Avant Pâques, France 2 et France 3 se partageront un "médiateur" qui traitera des questions qui concernent les programmes des deux chaînes.

Deux autres "médiateurs" entreront également prochainement en activité pour chacune de ces deux chaînes du Service Public. Ceux-ci, chacun pour sa chaîne, s'intéresseront à toutes les ques-

tions qui relèvent des émissions d'information.

Les téléspectateurs pourront interpellier directement ces personnes et leurs réflexions auront "un débouché à l'antenne".

Ainsi, France 2 ouvrira une rubrique régulière, à cet effet, dans l'un de ses rendez-vous d'information, et France 3 y consacrerait une nouvelle émission.

Pour Albert du Roy, le Directeur de la rédaction de France 2 qui était interrogé le 7 février 1998 par Télé+ (Canal+), les questions abordées seront fort concrètes : il faudra reconnaître les erreurs ou les fautes, expliquer les difficultés, répondre aux détracteurs... ■

Intrusion dans l'émission et...

Le 10 mars 1998, pourquoi l'un des sponsors de la nouvelle émission musicale de la RTBF, "Conviviale poursuite", fut-il l'ultime interviewé ? Parce qu'il devait récupérer pour sa promotion tout ce qui s'était déroulé dans tout le reste de l'émission ?

L'organisateur des Francofolies de Spa a, en effet, dans son entretien avec le présentateur Philippe Longtain, passé en revue les artistes et musiciens qui s'étaient exprimés dans l'émission : untel est déjà venu aux Francofolies, tel autre est déjà programmé pour la prochaine

édition, un troisième est une vraie découverte et il faut qu'il vienne le plus rapidement possible aux Francofolies...

Non seulement le sponsor est interviewé dans l'émission, ce qui est déjà lourdement antidéontologique, mais, en plus, on peut — à cause de ses propos — s'interroger sur la réelle liberté de programmation des responsables de "Conviviale Poursuite"...

Nous serons attentif aux prochains numéros de cette "émission" pour découvrir s'il ne s'agit pas, en fait, d'une "bande-annonce" mensuelle qui prépare le public à aller aux prochaines Francofolies. ■

...Intrusion dans l'œuvre

Le 23 février 1998, avant le générique de fin, dans la dernière séquence du film "Les Apprentis", Arte a diffusé, au bas de l'écran, un message déroulant qui annonçait que le scénario du film en cours de projection était extrait d'un livre coédité par Arte.

Pour davantage d'information, le téléspectateur pouvait interroger la page 200 du télétexte d'Arte.

Ainsi, la chaîne culturelle, pour gagner un peu d'argent avec la vente de ses livres, ose atteindre à l'intégrité de l'œuvre artistique qu'elle diffuse. ■

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 25ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le

mercredi 29 avril

de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles
à City 2, Rue Neuve.

LES TÉLÉVISIONS DE SERVICE PUBLIC : QUEL AVENIR ?

avec

Hugue Le Paige et Gabriel Thoveron

Comment les télévisions de Service Public vont-elle se développer au siècle prochain ? En diminuant ou en développant leurs rentrées publicitaires ? En mettant fin à toute "influence" politique ? En privilégiant des programmes qui s'adressent à des publics diversifiés ? En étant davantage à l'écoute de leurs usagers ?

Hugues Le Paige est auteur et producteur de documentaires. Il a publié récemment "Une minute de silence" chez Labor.

Gabriel Thoveron publie régulièrement ses réflexions sur l'évolution de l'audiovisuel dans "Le Ligeur". Il est également l'auteur de "Histoire des médias" dans la collection Nemo, au Seuil.



CASSE-CROUTE GRATUIT

L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

Grâce au Parlement Européen

LA SIGNALÉTIQUE DEVRAIT ARRIVER



Suite de notre feuilleton sur la signalétique auquel nos lecteurs fidèles se sont familiarisés ! Il se pourrait bien que les différentes chaînes de la Communauté française doivent très prochainement adopter une signalétique.

•••

En effet, le Gouvernement de la Communauté française pourrait l'imposer aux chaînes, dès le printemps prochain, en application d'une directive du Parlement Européen.

LE TEXTE

Voici quelques extraits du texte de cette directive datée du 19 juin 1997 (Directive 97/36, Chapitre 5 : Protection des mineurs et ordre public) :

Article 22 :

- 1 : Les Etats membres prennent les mesures appropriées pour que les émissions des organismes de radiodiffusion télévisuelle qui relèvent de leur compétence ne comportent aucun programme susceptible de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, notamment des programmes comprenant des scènes de pornographie ou de violence gratuite.

- 2 : Les mesures visées au paragraphe 1 s'étendent également aux autres programmes qui sont susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, sauf s'il est assuré, par le choix de l'heure de l'émission ou par toute mesure technique, que les mineurs se trouvant dans le champ de diffusion ne sont normalement pas susceptibles de voir ou d'entendre ces émissions.

- 3 : En outre, lorsque de tels programmes sont diffusés en

clair, les Etats membres veillent à ce qu'ils soient précédés d'un avertissement acoustique ou à ce qu'ils soient identifiés par la présence d'un symbole visuel tout au long de leur durée.

Article 22 bis

Les Etats membres veillent à ce que les émissions ne contiennent aucune incitation à la haine pour des raisons de race, de sexe, de religion ou de nationalité.

Article 22 ter

Dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente directive, la Commission mène, en liaison avec les autorités compétentes des Etats membres, une enquête sur les avantages et les inconvénients possibles d'autres mesures visant à faciliter le contrôle exercé par les parents ou les éducateurs sur les programmes que les mineurs peuvent regarder. Cette enquête porte, entre autres, sur l'opportunité :

- d'obliger à équiper les nouveaux récepteurs de télévision d'un dispositif technique permettant aux parents et aux éducateurs de filtrer certains programmes;

- de mettre en place des systèmes de classement appropriés;

- d'encourager des politiques de télévision familiale et d'autres mesures d'éducation et de sensibilisation;

- de prendre en compte l'expérience acquise dans ce domaine en Europe et ailleurs, ainsi que les points de vue de parties intéressées, telles qu'organismes de radiodiffusion télévisuelle, producteurs, pédagogues, spécialistes des médias et associations concernées".

REMARQUES DE L'A.T.A.

A propos de ces "associa-

tions concernées", signalons que pour la Communauté française, une association telle que la nôtre n'a pas été contactée.

Si c'était le cas, nous rappellerions que nous sommes de fervents défenseurs de la signalétique telle que pratiquée en France, qu'il nous semble utile d'aller vers une harmonisation Européenne. Enfin, en ce qui concerne la puce antiviolence dont il faudrait éventuellement équiper les postes de télévision, l'A.T.A. a déjà pris position contre depuis fort longtemps car celle-ci risque de déresponsabiliser tant les parents et éducateurs que les chaînes de télévision elles-mêmes (voir Comment Télé-Vous, N°21, page 11).

À LIRE

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français vient de publier un rapport de près de 200 pages qui relate les interventions de son colloque du 15 décembre 1997, "Médias et protection de l'enfance". Ce volume propose également les résultats de toutes les enquêtes réalisées pour évaluer l'efficacité de la signalétique en France.

Prix : 90 FF (+21 FF de frais de port)

CSA

Service des publications
39-43, quai André-Citroën
75739 Paris Cedex 15
France.

CINÉ-TÉLÉ-REVUE

Dans une lettre que nous avons envoyé à Hervé Bourges, le Président du CSA français, nous nous étonnions combien l'hebdomadaire "Ciné-Télé-Revue", dans un article paru le 13 novembre 1997, informait mal ses lecteurs belges de l'évaluation de l'efficacité de la signalétique française. La direction des programmes du CSA français nous a informé, ce 19 février 1998, qu'elle a envoyé un exemplaire du rapport cité ci-dessus à Ciné-Télé-Revue. ■